



COMMUNE d'AUSSAC-VADALLE

Feuille d'informations municipales

N°132 Mardi 15 juin 2010

Inscriptions scolaires :

Pour les inscriptions scolaires 2010/2011, veuillez inscrire votre enfant comme suit :

- Sivos d'Anais pour les écoles maternelles,
- Mairie d'Aussac-Vadalle pour les écoles primaires.

Vous munir du carnet de santé de l'enfant, du livret de famille, un certificat de radiation (si changement de commune).

Brûlage dans les jardins :

Les déchets verts (branchage, tonte de gazon,...) doivent être déposés en déchetterie (Puyréaux ou Vars), ou mieux, être utilisés pour produire du compost.

Horaires d'ouverture des déchetterie :

Puyréaux :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi
De 9h à 12h et de 14h à 18h
Fermée le mercredi et le dimanche

Vars :

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi
de 9h à 12h et de 14h à 18h
Fermée le mardi et le dimanche

Le brûlage de déchets dans les jardins est soumis à autorisation de la mairie.

Tous au numérique :

La loi du 05 mars 2007 organise le passage à la télé tout numérique, c'est-à-dire le remplacement de la diffusion analogique hertzienne par une diffusion numérique hertzienne. La région Poitou-Charentes passera à la télé tout numérique le 19 octobre 2010. Le législateur a créé le groupement d'intérêt public France Télé Numérique qui sera l'interlocuteur tout au long de cette transition.

La GIP France Télé Numérique mettra à votre disposition :

- Une campagne d'information régionale dans la presse quotidienne et la presse TV régionale ainsi qu'à la radio ;
- La mise à disposition de documents d'information et d'explication : une brochure d'information « l'essentiel » sera éditée et distribuée en juillet. Un guide complet du passage à la télé tout numérique sera publié et disponible fin août 2010 ;
- Des points d'information fixes et mobiles : ces points d'information seront dispersés dans des lieux institutionnels publics qui le souhaitent, dans les galeries commerciales et au cœur des événements et des villes dès la fin d'août 2010.

Mairie Rue de la République 16560 AUSSAC-VADALLE

Tél : 05.45.20.61.60 / Fax : 05.45.20.76.36

Courriel : mairie@aussac-vadalle.fr

Internet : www.aussac-vadalle.fr

- Un centre d'appel : le 09.70.81.88.18 (numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8h00 à 21h00) ;
- Un site Internet : www.tousaunumerique.fr

Bruits de voisinage :

Rappel de l'arrêté préfectoral d'avril 1999 relatif aux bruits de voisinage (il est consultable en mairie)

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leur dépendance et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour que le voisinage ne soit pas gêné par les bruits émanant de ces locaux tels que ceux provenant de la télévision, de la radio, chaîne HIFI, instruments de musique et appareils électroménagers et ainsi que par leur activité des appareils ou machines qu'ils utilisent lors de leurs travaux.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou générant des bruits dont les fréquences se différencient nettement de celles existantes habituellement sont autorisées selon des horaires spécifiques basés sur le bon sens.

Travaux d'éclairage public :

Des travaux sur le réseau de distribution électrique auront lieu Rue Fraîche Bise pour un renforcement HTA par le SDEG 16, pour un montant TTC des travaux de 12 413,00 €.

Recensement militaire :

Depuis la suspension du service national, **le recensement est obligatoire**. Il concerne garçons et filles dès l'âge de 16 ans, et jusqu'à trois mois au-delà de la date d'anniversaire, à la mairie du domicile avec le livret de famille et une pièce d'identité.

L'attestation de recensement délivrée est obligatoire pour toute inscription aux concours, examens soumis au contrôle de l'autorité de l'état.

Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Vols à Ravaud :

Encore une fois les fleurs ont été volées. Ceci est inadmissible. Je compte sur votre vigilance pour défendre nos biens contre les incivilités qui sont commises. Il ne s'agit pas de délation mais de protéger notre patrimoine.

CAE (Contrat d'Accompagnement à l'Emploi) :

Comme suite au départ de monsieur Daniel CHEMINADE, agent technique, qui a rejoint la commune de La Chapelle à temps complet, nous avons recruté Monsieur Sébastien CHAILLOUX en Contrat d'Accompagnement à l'Emploi en tant qu'agent technique sur un poste de 24 heures hebdomadaires. Nous lui souhaitons la bienvenue et nous comptons sur votre accueil pour lui faciliter la tâche.